Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 039-213901598-20261029-2026_32-DE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT DU JURA**

**ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER**

**EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Commune de COLONNE**

**Séance du 29 octobre 2026**

Délibération n°32

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Date de la convocation : 24/09/2026

Date d'affichage : 24/10/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Charles VALLET, Maire.

**Etaient présents :** VALLET Charles, Eric DHIVERS, CAPRON Anaïs, BOISSON Claude, APPOINTAIRE Rémy, THERAULAZ Jean-Michel, ROY Colleen, Amélie POULET, CROTET Camille, BONNOT Sandra, PONCE Antoine.

**Etaient excusés :**

Madame Anaïs CAPRON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Renouvellement d'adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la region Bourgogne-Franche-Comté.**

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n°081.CS.2023 du 26.06.2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Colonne d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter du 01/01/2029 jusqu'au 31/12/2032.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A 3 ABSTENTIONS ET 8 POUR :

DECIDE

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexées à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion de la Commune de Colonne en tant que membre

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire
Charles VALLET

MAIRIE DE COLONNE (JURA)

La Secrétaire de séance
Anaïs CAPRON

MAIRIE DE COLONNE (JURA)

Mise en ligne le : 17/11/2026 09:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Colonne
https://www.intramuros.org/colonne/documents_administratifs/87613